

 <p>Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord</p>	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 56 20 Fax : 05 53 73 56 21 Mail : ccbdp@ccbdp.fr</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 64</p> <p>Présents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaires : - Suppléants : <p>Procurations :</p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PERIGORD, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc GOUIN.</p> <p>Date de convocation : 11/02/2025</p>	
PROJET		
<p>n° 2025 - 02 – 02. b</p> <p><u>OBJET :</u></p> <p>Tarifs des ALSH à compter du 1er janvier 2025</p> <p>ANNEXE</p> <p>Tarifs des A.L.S.H. à compter du 01/01/2025</p>	<p>Le Président explique au conseil communautaire qu'il est nécessaire de modifier la délibération concernant les tarifs des ALSH suite à la modification de la Caisse d'Allocations familiales du barème de répartition des aides en fonction des Quotients familiaux (QF) des familles.</p> <p>Le Président propose au Conseil Communautaire de modifier les tranches de répartition des QF des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2025. Ceux-ci sont annexés à la présente délibération.</p> <p>Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valide les tarifs annexés à la présente délibération ; ➤ Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025. 	
<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 19 février 2025</p> <p>Le Président,</p> <p>Jean-Marc GOUIN</p> 		